

SALARIÉS HEXAFLRET

TABLE RONDE SALAIRES 2026

L'UNSA SIGNE ET LES SALARIÉS EN BÉNÉFICIENT !

Ce 27 janvier s'est tenue la négociation salariale annuelle. L'UNSA a décidé de valider cet accord afin de permettre aux salariés de HEXAFRET de bénéficier de l'ensemble des mesures négociées.

FOCUS EN 8 POINTS !



1

AUGMENTATION SALARIALE

L'UNSA-Ferroviaire revendique chaque année une augmentation générale des salaires (AGS), une mesure pérenne et liquidable. Cette année, la proposition de la direction est de 0,5% pour tous (contractuels et statutaires).

L'enveloppe d'augmentations individuelles pour les salariés contractuels sera de 1,2% pour les Classes 2 à 6 et 1,4% pour les Classes 7 et 8.

L'enveloppe des augmentations individuelles début de carrière est reconduite à 3%.

0,5%

d'augmentation générale
0,25% au 1^{er} juillet
0,25% au 1^{er} octobre

2

SALAIRE MINIMUM

Une mesure indispensable

Nous avons obtenu le maintien de la garantie d'avoir des salaires à minima à SMIC + 10%.

2 005 € BRUTS/MOIS

le montant du salaire minimum à la SNCF

...

3

LINÉARISATION DE L'ANCIENNETÉ

Une progression annuelle garantie et sécurisée des salaires jusqu'à la 36^e année d'ancienneté a été obtenue par l'UNSA !

Depuis plusieurs années, l'UNSA mène une action résolue en faveur de la linéarisation de l'ancienneté à la SNCF.

Le dispositif s'appliquera à partir de décembre 2026 et prévoit une augmentation salariale annuelle minimale de 0,6% pour l'ensemble des cheminots et cheminotes.

En clair, sur une année, soit le salarié statutaire prend un échelon à la date anniversaire prévue, soit il bénéficie d'une augmentation de salaire de 0,6% au 1^{er} décembre.

Pour les salariés contractuels, c'est la prime d'ancienneté qui augmente de 0,6% (0,3% pour les classes 7 et 8) par an au lieu d'un palier tous les 3 ans de 1,8% (0,9% pour les classes 7 et 8).

VOIR LES TABLEAUX CI-APRÈS

L'ENTREPRISE S'ENGAGE À TRAVAILLER AVEC LES SIGNATAIRES POUR AMÉLIORER LE DISPOSITIF.

4

PARCOURS PROFESSIONNELS

L'UNSA a obtenu l'application des mesures Groupe SNCF chez HEXAFRET permettant d'octroyer des positions de rémunération supplémentaires lors du prochain exercice de notation.

5

DÉLAI DE SÉJOUR SUR UNE PR

L'accord prévoit l'instauration d'un délai maximum de 4 ans sur toutes les PR pour les classes 2 à 6 (y compris TA et TB).

6

GRILLE UNIQUE

Dans le cadre de notre projet de grille unique, l'entreprise a accepté d'ouvrir des réflexions sur les évolutions salariales des classes 8.

7

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

Mise en place d'une prime de partage de la valeur pouvant atteindre un montant de 800 € et qui comprend un seuil minimum de 600 € en cas de non atteinte des objectifs.

800 €

Attention : l'octroi de la PPV est conditionné à la signature de l'accord par à minima deux organisations syndicales ...

8

RECONDUCTION DU FMD

Pérenniser cette avancée made in UNSA

Longtemps souhaité par les cheminots et obtenu par l'UNSA depuis 2023, le Forfait mobilités durables (FMD) finance aujourd'hui les mobilités douces de plus de 65 000 cheminotes et cheminots.

400 €

d'allocation annuelle

75 %

de prise en charge des abonnements aux transports collectifs

180 €

d'aide à l'achat d'un vélo pour les primo-accédants



L'UNSA SIGNE L'ACCORD

EN RESPONSABILITÉ, L'UNSA A DÉCIDÉ DE VALIDER CET ACCORD ET PERMET L'APPLICATION DE CES MESURES À TOUS LES SALARIÉS D'HEXAFLRET.

STATUTAIRES						CONTRACTUELS					
SYSTÈME ACTUEL			NOUVEAU SYSTÈME			SYSTÈME ACTUEL			SYSTÈME PROPOSÉ		
	Échelons	Majoration		Échelons	Majoration		Classes 1 à 6	Classes 7 & 8		Classes 1 à 6	Classes 7 & 8
Embauche	0	0%	Embauche	0	0,00%	Embauche	0%	0%	Embauche	0%	0%
1 an	1	2%	1 an	1	2,00%	1 an	0%	0%	1 an	0,60%	0,30%
2 ans		2%	2 ans		2,60%	2 ans	0%	0%	2 ans	1,20%	0,60%
3 ans	2	4%	3 ans	2	4,00%	3 ans	1,80%	0,90%	3 ans	1,80%	0,90%
4 ans		4%	4 ans		4,60%	4 ans	1,80%	0,90%	4 ans	2,40%	1,20%
5 ans ^{1/2}	3	6%	5 ans	3	6,00%	5 ans	1,80%	0,90%	5 ans	3,00%	1,50%
6 ans		6%	6 ans		6,60%	6 ans	3,60%	1,80%	6 ans	3,60%	1,80%
7 ans		6%	7 ans		7,20%	7 ans	3,60%	1,80%	7 ans	4,20%	2,10%
8 ans	4	8%	8 ans	4	8,00%	8 ans	3,60%	1,80%	8 ans	4,80%	2,40%
9 ans		8%	9 ans		8,60%	9 ans	5,40%	2,70%	9 ans	5,40%	2,70%
10 ans		8%	10 ans		9,20%	10 ans	5,40%	2,70%	10 ans	6,00%	3,00%
11 ans	5	10%	11 ans	5	10,00%	11 ans	5,40%	2,70%	11 ans	6,60%	3,30%
12 ans		10%	12 ans		10,60%	12 ans	7,20%	3,60%	12 ans	7,20%	3,60%
13 ans		10%	13 ans		11,20%	13 ans	7,20%	3,60%	13 ans	7,80%	3,90%
14 ans	6	12%	14 ans	6	12,00%	14 ans	7,20%	3,60%	14 ans	8,40%	4,20%
15 ans		12%	15 ans		12,60%	15 ans	9,00%	4,50%	15 ans	9,00%	4,50%
16 ans		12%	16 ans		13,20%	16 ans	9,00%	4,50%	16 ans	9,60%	4,80%
17 ans ^{1/2}	7	14%	17 ans	7	14,00%	17 ans	9,00%	4,50%	17 ans	10,20%	5,10%
18 ans		14%	18 ans		14,60%	18 ans	10,80%	5,40%	18 ans	10,80%	5,40%
19 ans		14%	19 ans		15,20%	19 ans	10,80%	5,40%	19 ans	11,40%	5,70%
20 ans		14%	20 ans		15,80%	20 ans	10,80%	5,40%	20 ans	12,00%	6,00%
21 ans	8	17%	21 ans	8	17,00%	21 ans	12,60%	6,30%	21 ans	12,60%	6,30%
22 ans		17%	22 ans		17,60%	22 ans	12,60%	6,30%	22 ans	13,20%	6,60%
23 ans		17%	23 ans		18,20%	23 ans	12,60%	6,30%	23 ans	13,80%	6,90%
24 ans		17%	24 ans		18,80%	24 ans	14,40%	7,20%	24 ans	14,40%	7,20%
25 ans	9	20%	25 ans	9	20,00%	25 ans	14,40%	7,20%	25 ans	15,00%	7,50%
26 ans		20%	26 ans		20,60%	26 ans	14,40%	7,20%	26 ans	15,60%	7,80%
27 ans		20%	27 ans		21,20%	27 ans	16,20%	8,10%	27 ans	16,20%	8,10%
28 ans		20%	28 ans		21,80%	28 ans	16,20%	8,10%	28 ans	16,80%	8,40%
29 ans ^{1/2}	10	23,60%	29 ans	10	23,60%	29 ans	16,20%	8,10%	29 ans	17,40%	8,70%
30 ans		23,60%	30 ans		24,20%	30 ans	18,00%	9,00%	30 ans	18,00%	9,00%
31 ans		23,60%	31 ans		24,80%	31 ans	18,00%	9,00%	31 ans	18,60%	9,30%
32 ans		23,60%	32 ans		25,40%	32 ans	18,00%	9,00%	32 ans	19,20%	9,60%
33 ans	11	27,30%	33 ans	11	27,30%	33 ans	19,80%	9,90%	33 ans	19,80%	9,90%
34 ans		27,30%	34 ans		27,90%	34 ans	19,80%	9,90%	34 ans	20,40%	10,20%
35 ans		27,30%	35 ans		28,50%	35 ans	19,80%	9,90%	35 ans	21,00%	10,50%
36 ans	12	31,10%	36 ans	12	31,10%	36 ans	21,60%	10,80%	36 ans	21,60%	10,80%



BULLETIN D'ADHÉSION



J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

› **Je donne mon consentement** pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

› **Conformément à la loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

› Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

💡 Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*
CLASSE
CP* CDI CDD
ALTERNANT
ENTREPRISE PRIVÉE
EMPLOI TYPE
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE
ÉTABLISSEMENT
TÉLÉPHONE

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.



UNSA-FERROVIAIRE

*SI AGENT SNCF